



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 827/22/DG/CNPS DU 25 JUL. 2022

déclarant infructueux, l'Appel d'Offres National Ouvert n°07/AONO/CNPS/ DG/CIPM-AGSPI/22 du 08 juin 2022 relatif à l'acquisition de cinq (05) véhicules neufs de type pick-up tout terrain, double cabine, modèle standard, climatisé à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE :

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU la Résolution n°01/21/PCA du 08 février 2021 modifiant et complétant la Résolution no 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU la Résolution n°63/2021 du 26 novembre 2021 modifiant et complétant la Résolution n° 36/19 du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n°07/AONO/CNPS/ DG/CIPM-AGSPI/22 du 08 juin 2022 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles (CIPM-AGSPI) en sa session du 30 juin 2022.

DECIDE :

Article 1^{er}. Est déclaré infructueux, l'Appel d'Offres National Ouvert n°07/AONO/CNPS/ DG/CIPM-AGSPI/22 du 08 juin 2022 relatif à l'acquisition de cinq (05) véhicules neufs de type pick-up tout terrain, double cabine, modèle standard, climatisé à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

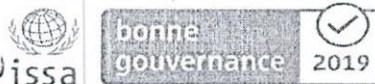
Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM-AG.SPI
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



Noël Alain Olivier Mekulu
Mvonao Akame



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 20 /22/DG/CNPS DU 25 JUL. 2022

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/CNPS/DG/CIPM-AGSPI/22 DU 08 JUIN 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DE CINQ (05) VEHICULES NEUFS DE TYPE PICK-UP TOUT TERRAIN, DOUBLE CABINE, MODELE STANDARD, CLIMATISE A LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n°07/AONO/CNPS/ DG/CIPM-AGSPI/22 du 08 juin 2022 relatif à l'acquisition de cinq (05) véhicules neufs de type pick-up tout terrain, double cabine, modèle standard, climatisé à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale est déclaré infructueux, aucun prestataire n'ayant été enregistré.

Yaoundé le 25 JUL. 2022

Ampliations

- PCA
- DFC
- DECT
- DAG
- CIPM-AG.SPI
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mwona Akame*